

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

non seulement la bonne harmonie n'a cessé de régner, mais où encore tous ceux qui y ont pris part se sont distingués par leur zèle, par leur esprit de camaraderie et par une confiance mutuelle entre chefs et subordonnés.

Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il nous reste encore bien des lacunes à combler avant d'avoir acquis toute l'aptitude militaire à laquelle nous devons arriver, mais nous avons la certitude d'avoir employé avec profit le temps consacré à perfectionner notre instruction.

Que ce sentiment d'avoir bien rempli vos devoirs militaires soit votre guide et vous les rappelle chaque jour !

Vous vous souviendrez alors avec plaisir de l'école centrale et peut-être aussi de votre commandant, qui vous souhaite de tout son cœur un heureux retour dans vos foyers.

Thoune, 11 juillet 1863.

*Le commandant de l'école centrale,
L. DENZLER, colonel fédéral.*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante :

Berne, le 16 juillet 1863.

TRÈS HONORÉS MESSIEURS.

En considération du résultat satisfaisant qu'à eu jusqu'à présent le cours spécial des sapeurs d'infanterie, le Conseil fédéral s'est décidé d'en organiser un pareil cette année.

Chargé de l'exécution de l'arrêté fédéral, le département a l'honneur de vous soumettre les dispositions qu'il a prises à cet effet.

1. Le cours a lieu du 6 au 26 septembre prochain, à Thoune.

Les détachements entreront au service le 5 septembre et seront licenciés le 27 du même mois.

2. Les cadres doivent être fournis par les cantons suivants :

Lucerne,	1 lieutenant;
Nidwalden,	1 1 ^{er} sous-lieutenant;
Genève,	1 2 ^e sous-lieutenant;
Bâle-Campagne.	1 sergent-major;
Zurich,	1 fourrier;
Argovie,	2 sergents;
Thurgovie,	2 caporaux;
Berne,	3 caporaux et 2 tambours;
Vaud,	2 caporaux.

Ceux des cantons qui ne peuvent pas envoyer au cours des recrues-sapeurs sont dispensés de l'envoi des cadres requis. Les autorités militaires respectives voudront

nous faire connaître leurs intentions à temps, et pour le cas où ils profiteraient du cours, nous transmettre le chiffre des hommes qu'ils enverront.

3. L'envoi d'officiers qui désirent suivre le cours comme volontaires est autorisé, mais devra avoir lieu aux frais des cantons et les présentations devront être faites à temps au département soussigné.

4. En choisissant les recrues de sapeurs de l'infanterie, l'on aura particulièrement égard aux hommes professant un métier qui est en rapport avec leur service et à ce qu'ils possèdent les qualités exigées par le règlement du 25 novembre 1857 pour les troupes du génie. On n'enverra au cours que la troupe des dernières années qui devra avoir reçu une instruction satisfaisante dans l'école du soldat. L'équipement doit être réglementaire.

5. Les cantons auront comme précédemment à porter les frais de solde et d'entretien des troupes, et la Confédération se chargera des frais d'instruction.

6. Les détachements seront pourvus de feuilles de route cantonales et dirigés sur Thoune où ils entreront au service fédéral le 5 septembre et devront arriver à la caserne à 3 heures de l'après-midi au plus tard.

Le commissariat fédéral à Thoune leur donnera les feuilles de route pour le retour si les cantons ne préfèrent les leur remettre eux-mêmes.

Les porteurs des feuilles de route doivent les remettre au commandant du cours à leur arrivée.

7. Le commandement du cours est confié à M. le lieutenant-colonel fédéral Schumacher, instructeur du génie, aidé des deux sous-instructeurs fédéraux de cette arme.

8. Les autorités militaires qui envoyent des recrues-sapeurs à ce cours voudront nous transmettre au plus tard jusqu'à 10 août prochain un état nominatif de la troupe, mentionnant l'âge, l'origine et la profession de chaque individu.

Agréez, etc.

Le département militaire fédéral a adressé au département militaire vaudois le rapport suivant sur l'école d'équitation tenue à Thoune l'hiver dernier :

Berne, le 20 juin 1863.

Monsieur le Directeur,

Nous nous trouvons maintenant en mesure de vous communiquer quelques détails sur la marche et les résultats du cours spécial de train, qui a eu lieu dès le 23 février au 21 mars à Thoune, sous le commandement de Monsieur le lieutenant-colonel Fornaro.

Au cours étaient joints huit chevaux déjà dressés et sept chevaux de remonte.

Le service a été réparti comme suit : les heures des matinées ont été consacrées à l'instruction théorique, la seconde leçon exercices d'équitation avec les chevaux de remonte, la troisième avec les chevaux dressés. Après midi, première heure, exercice de remontes ; dans la seconde, instruction des officiers et dans la troisième de la première semaine monter à cheval sans selle, puis leçon de ferrage,

exercice d'estimation des chevaux , enfin instruction dans le service du train pratique. Dans la première semaine de l'école les remontes ont aussi été attelées et l'on a répété les éléments de la conduite des voitures.

Sept officiers avaient été appelés au cours , dont l'un a dû être congédié à la suite d'un accident survenu au commencement du cours.

Les officiers se sont tous conduits d'une manière exemplaire durant le cours et aucun d'eux n'a encouru de blâme et encore moins de punition. Le jugement porté sur chacun d'eux par le commandant de l'école se trouve au pied de la présente.

Les remontes ont été dès le commencement du cours montés par les officiers et le résultat doit en être signalé comme satisfaisant à tous égards.

L'inspection a été passée le 25 mars par le colonel inspecteur de l'artillerie, Monsieur Herzog.

Les chevaux de remonte ont non seulement exécuté avec docilité le pas allongé et le trot, toutes les conversions et les voltes simples, les conversions dans les deux allures , mais encore on les a dressés à exécuter sans faute les manœuvres avec l'épaule en dedans, les demi-traversés, les traversés au galop à gauche et à droite, le tout avec régularité. Les chevaux n'ont pas témoigné de répugnance pour ce genre d'exercices et étaient complètement dans la main de leur cavalier.

Ces remontes se séparaient sans peine les unes des autres , et n'ont manifesté aucune frayeur en entendant le son du tambour et à la vue des drapeaux déployés ; ils n'ont montré que peu d'émotion en entendant tirer et ont franchi la barrière sans hésitation.

Les résultats obtenus par Monsieur le lieutenant-colonel Fornaro , avec des cavaliers en partie peu exercés et avec ces remontes, témoignent en faveur des prestations de l'instructeur et des écoles , surpassent de beaucoup toute attente et méritent d'être signalés comme prestations hors ligne.

Il en a été de même de l'équitation supérieure avec des chevaux dressés. Il est impossible que dans un temps aussi restreint, et avec des cavaliers pour la plupart peu exercés, on arrive à des résultats meilleurs que ceux qui ont été obtenus.

Les exercices susmentionnés ont été exécutés non seulement avec une plus grande sûreté et perfection qu'avec les remontes, mais encore on a fait les exercices les plus difficiles , tels que les manœuvres à huit au galop et les circonvolutions (Schlangenwindung) dans la même allure, ce qui nécessite évidemment une grande attention et aptitude de la part des hommes et des chevaux.

Les progrès que Messieurs les officiers ont faits dans l'équitation sont des plus satisfaisants, et ce cours de peu de durée peut être considéré comme ayant parfaitement réussi. — Agréez, etc.

Le dernier numéro de la *Feuille fédérale* (n° 51) comprend le message du Conseil fédéral pour la construction d'une caserne à Thoune et l'agrandissement de la ligne de tir. On sait qu'un arrangement convenable est enfin intervenu et que la nouvelle caserne sera bâtie sur le pré de l'hôpital, tout près et un peu en avant de la gare. Elle ferait front à la route de l'Allmend et serait calculée pour contenir

un millier d'hommes et environ 400 chevaux. Le même numéro de la *Feuille fédérale* contient le message sur le nouvel armement de l'infanterie dont nous avons donné un résumé dans notre précédent numéro.

FÊTE FÉDÉRALE DES OFFICIERS.

Cette fête aura lieu à Sion les 15, 16 et 17 du mois d'août. En voici le programme :

15 août, à $3\frac{1}{2}$ heures, réception et fixation des logements. — A 6 heures, réunion du comité central et des sections cantonales à l'hôtel-de-ville. — A 8 heures, réunion libre au local de la fête.

16 août, avant midi, séance des diverses armes. — Après midi, excursion aux gorges du Trient, avec réception des officiers par les habitants, à Martigny. — Le soir, illumination et réunion amicale, à Sion.

17 août, le matin, formation du cortège pour se rendre au théâtre, où aura lieu l'assemblée générale. Après la séance, la bannière sera accompagnée jusqu'à la demeure du président de la fête. — A cinq heures, banquet.

Le comité central se compose de MM. Louis Barmann, colonel fédéral, président; le commandant Closuit, vice-président; les commandants Léon Roten et Chapelet, secrétaires, et le major Ribordy, caissier.

Le comité d'organisation est formé de MM. de Riedmatten, lieut.-col., président; Stueki, lieut.-col., vice-président et directeur de la commission des finances; le commandant de Rivaz, directeur du comité de réception; les majors Brindlen et de Cocatrix, directeurs du comité des vivres et liquides; le major Ganioz, directeur de la police; le capitaine de Torrenté et le lieutenant Roten, directeurs du comité des décors; les lieutenants Denériaz et Dallèves, directeurs du comité des logements; secrétaire, le lieutenant Clausen.

L'appel suivant a été adressé par le comité central aux sections :

« Chers frères d'armes,

La fête fédérale des officiers suisses aura lieu cette année à Sion, les 15, 16 et 17 du mois d'août.

En décernant cet honneur à notre canton, la Société n'avait pas seulement l'intention de ramener cette fête à sa simplicité primitive, mais elle tenait surtout à arborer de nouveau le drapeau fédéral dans un canton frontière, en signe de la protection qu'il étend jusqu'aux extrémités du sol suisse.

Les événements qui agitent l'Europe et la guerre fratricide qui épouse une république-sœur au-delà de l'Océan, disent aux représentants de l'armée suisse que, plus que jamais, est devenue sérieuse pour eux la tâche de resserrer les liens formés par nos pères, et de se concerter pour la défense de notre chère patrie.

C'est par ce motif que vous avez choisi l'étroite et solitaire vallée du Rhône pour votre prochaine réunion, loin de tout luxe et des distractions d'une fête

pompeuse. Cette disposition sérieuse de vos âmes nous permet de vous recevoir chez nous, chers frères d'armes, parce qu'elle exclut ce que nous n'aurions pu vous offrir : les magnificences et les splendeurs de vos dernières fêtes. Vous trouverez chez nous la cordiale simplicité qui caractérise la réception de frères.

Nous savons apprécier le but qui vous conduit vers nous. Vous venez faire flotter au milieu de nos montagnes le drapeau fédéral qui est pour nous le symbole de notre union indissoluble et de votre affection fraternelle. Vous arriverez, nous espérons, avec un joyeux enthousiasme à la fête, tout comme, nous en sommes sûrs, vous accourrez avec un patriotique élan à la défense de nos contrées dans le moment du danger, tel est le sentiment sublime qui caractérise la fête et qui nous fait saluer en vous des frères et des protecteurs.

Accourez donc en grand nombre pour nous donner une preuve éclatante de votre attachement, et d'avance nous vous disons à tous : Soyez les bienvenus !

Sion, juillet 1863.

(Signatures.)

Italie. — Des camps d'instruction, au nombre de sept, sont actuellement ouverts et dureront jusqu'à fin octobre pour les troupes des divers départements, sauf pour celles des 6^e et 7^e, qui sont toujours pour la plupart en service de campagne. Pour le 1^{er} département le camp a lieu sur les landes de St-Maurice ; pour le 2^{me} à Somma ; pour le 3^{me} au Ghiardo. Dans le 4^{me} il y en a deux, un pour Bologne et Forli ; l'autre pour Ancône et Rimini. Dans le 5^{me} également deux, un pour Florence et Livourne, et un pour Pérouse et Sienne. Les 4 mois d'instruction sont divisés en deux et en trois périodes, et toutes les troupes du département passeront à tour pour être exercées au service de campagne. A chaque période il s'exécutera entre autres 6 marches d'au moins 25 kilomètres chacune, avec occupation de positions et manœuvres d'attaque et de défense. Voici, d'après l'*Esercito illustrato*, les effectifs du camp de St-Maurice :

1^{re} période, jusqu'au 10 août. Brigade Roi (1^{er} et 2^e régiments d'infanterie). Brigade Cagliari (63^e et 64^e régiments). Commandant du camp, lieutenant-général comte Pianell.

2^e période, du 10 août au 20 septembre. Brigade Valteline (65^e et 66^e régiments), 70^e régiment (brigade Ancône). Régiment Savoie, cavalerie.

3^e période, du 20 septembre au 31 octobre. Brigade Palerme (67^e et 68^e régiments) ; 69^e régiment (brigade Ancône) ; régiment lanciers Milan.

Amérique. — Deux nouvelles importantes sont arrivées des Etats-Unis : Vicksburg est pris, et l'armée de Lee, après avoir envahi la Pensylvanie, bat en retraite devant celle de Meade. La retraite de Lee a commencé dans la nuit du 3 au 4 juillet, et c'est dans la journée du 4 juillet que Vicksburg a capitulé. L'anniversaire de la déclaration de l'indépendance aura donc été glorieusement célébré. C'est par blocus que Vickshurg a été réduit. Privée de vivres et de munitions, la garnison confédérée, dont on évalue l'effectif à 18,000 hommes, s'est rendue prisonnière de guerre sans conditions.

Mexique. — La prise de Puebla par le général Forey a été le signal de la débandade chez les Mexicains. Aussi l'avant-garde de l'armée française, sous le commandement du général Bazaine, est entrée le 5 juin à Mexico sans coup férir. Dès le 30 mai, la ville avait été abandonnée au parti français par le gouvernement de Juarez, qui s'est retiré à Potosi, suivi des troupes et d'une partie de la population restée fidèle à la cause constitutionnelle.